

## AVIS

Par arrêté préfectoral n° 2019 DCPAT/BE-004 en date du 8 janvier 2019, la SASU ENGIE GREEN DOUSSAY est autorisée à installer et exploiter, un parc éolien sur le territoire de la commune de DOUSSAY (86 140), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit à la mairie de DOUSSAY,
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement.
- soit sur le site internet de la préfecture.(rubrique : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes).